

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

2018-09-26-1

**1. OUVERTURE**

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 26 septembre 2018 à 19 h 30 au Centre multifonctions de Sainte-Rita située au 5, rue de l'Église Ouest, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Gaston Gill	maire suppléant de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Wilfrid Lepage	maire de Saint-Simon

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2018-09-26-2

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Ajournement pour le C. A. de la Corporation du Parc régional des Basques
4. Réouverture de la séance du Conseil de la MRC
5. Adoption du procès-verbal
  - 5.1 Séance régulière du mercredi 29 août 2018
6. Administration générale
  - 6.1 Comptes du mois d'août 2018
  - 6.2 Refinancement de l'emprunt du Parc du Mont St-Mathieu au montant de 552 800 \$ (règlements no 179)
    - 6.2.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 552 800 \$ qui sera réalisé le 2 octobre 2018
    - 6.2.2 Résolution d'adjudication pour un emprunt par billets au montant de 552 800 \$ en vertu des règlements d'emprunts no 179
  - 6.3 Adoption du budget 2019 de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent
  - 6.4 Demande de financement au MAMOT pour une étude de faisabilité de mise en commun des services d'évaluation des MRC du KRTB (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques)
7. Aménagement, urbanisme et TPI
  - 7.1 Résolution – Invitation de la Première Nation Malécite de Viger à participer au comité multiressources
  - 7.2 Avis de motion – Modification du schéma d'aménagement et de développement
8. Correspondance
  - 8.1 Dépôt de documents des MRC de Rivière-du-Loup, La Haute-Côte-Nord et Rimouski-Neigette
9. Divers
  - 9.1 Matières organiques
  - 9.2 Revêtement de chemins
  - 9.3 Projet de loi fédérale sur la législation du cannabis
  - 9.4 Projet de développement de Saint-Guy
  - 9.5 Étude d'opportunité visant la mise en commun des services en sécurité incendie sur le territoire de la MRC des Basques
10. Prochain C. A., le mercredi 10 octobre 2018 à 16 h à la MRC et prochain Conseil, le mercredi 17 octobre 2018 à 19 h 30 à Saint-Médard

11. Période de questions
12. Levée de la séance

ADOPTÉE

2018-09-26-3            3.    **AJOURNEMENT POUR LE C. A. DE LA CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DES BASQUES**

Sur une proposition de M. Michel Colpron,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques ajourne la séance pour permettre la tenue du Conseil d'administration de la Corporation du Parc régional des Basques.

ADOPTÉE

2018-09-26-4            4.    **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC**

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques soit rouvert afin de traiter le contenu prévu à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2018-09-26-5            5.    **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2018-09-26-5.1        5.1    **Séance régulière du mercredi 29 août 2018**

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,  
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC des Basques du 29 août 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

2018-09-26-6            6.    **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2018-09-26-6.1        6.1    **Comptes du mois d'août 2018**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois d'août 2018, soit les numéros 12460 à 12493 au montant de 413 400,25 \$, plus les dépôts directs numéros 500401 à 500409 au montant de 210 739,00 \$, plus les prélèvements du mois d'août 2018, soit les numéros 100224 à 100237 au montant de 30 564,90 \$, plus les dépôts-salaires au montant de 51 260,05 \$ plus l'assurance collective au montant de 4 013,50 \$, plus le RREMQ au montant de 6 913,50 \$, plus les chèques des TPI, soit les numéros 2151 et 2152 au montant de 8 150,00 \$, plus le chèque du Pacte rural, soit le numéro 4422 au montant de 200,00 \$, plus les chèques du Parc industriel, soit les numéros 5000 et 5001 au montant de 6 168,88 \$, plus les dépenses autorisées par le directeur général au montant de 3 920,22 \$.

Il est également unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques adopte les factures compressibles de la MRC des Basques du mois d'août 2018 au montant de 44 280,24 \$, celles du TNO au montant de 469,91 \$, celles du Pacte rural au montant de 484,88 \$ et celles du Parc industriel au montant de 9 416,10 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 800

ADOPTÉE

2018-09-26-6.2

**6.2 Refinancement de l'emprunt du Parc du Mont St-Mathieu au montant de 552 800 \$ (règlements no 179)**

2018-09-26-6.2.1

**6.2.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 552 800 \$ qui sera réalisé le 2 octobre 2018**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté des Basques souhaite emprunter par billets pour un montant total de 552 800 \$ qui sera réalisé le 2 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
179	193 600 \$
179	359 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 179, la Municipalité régionale de comté des Basques souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,  
Il est unanimement résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 2 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 avril et le 2 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le préfet, M. Bertin Denis, et le secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	55 000 \$	
2020	56 900 \$	
2021	58 800 \$	
2022	60 800 \$	
2023	62 700 \$	(à payer en 2023)
2023	258 600 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 179 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2018-09-26-6.2.2

**6.2.2 Résolution d'adjudication pour un emprunt par billets au montant de 552 800 \$ en vertu des règlements d'emprunts no 179**

Date d'ouverture :	26 septembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0671 %
Montant :	552 800 \$	Date d'émission :	2 octobre 2018

**ATTENDU QUE** la Municipalité régionale de comté des Basques a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 2 octobre 2018, au montant de 552 800 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

55 000 \$	2,40000 %
56 900 \$	2,70000 %
58 800 \$	2,85000 %
60 800 \$	3,00000 %
321 300 \$	3,15000 %
Prix : 98,72100	Coût réel : 3,41435 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

55 000 \$	3,58000 %
56 900 \$	3,58000 %
58 800 \$	3,58000 %
60 800 \$	3,58000 %
321 300 \$	3,58000 %
Prix : 100,00000	Coût réel : 3,58000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU TERROIR BASQUE

55 000 \$	3,76000 %
56 900 \$	3,76000 %
58 800 \$	3,76000 %
60 800 \$	3,76000 %
321 300 \$	3,76000 %
Prix : 100,00000	Coût réel : 3,76000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,  
Il est unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité régionale de comté des Basques accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 2 octobre 2018 au montant de 552 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 179. Ces billets sont émis au prix de 98,72100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2018-09-26-6.3

**6.3 Adoption du budget 2019 de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent**

Sur une proposition de M. Maxime Dupont,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le budget 2019 de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-09-26-6.4

**6.4 Demande de financement au MAMOT pour une étude de faisabilité de mise en commun des services d'évaluation des MRC du KRTB (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques)**

Sur une proposition de M. Maxime Dupont,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- accepte de participer à une étude d'opportunité de mise en commun de la compétence des quatre MRC du KRTB (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques) en matière d'évaluation foncière municipale dans les cadres du « Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal »;
- désigne la MRC des Basques comme mandataire et dépose, au nom des quatre MRC, la demande d'aide financière auprès du MAMOT dans les cadres du « Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal »;
- autorise le préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général, M. Claude Dahl, à signer tout document en lien avec la demande d'aide financière et l'étude d'opportunité.

ADOPTÉE

2018-09-26-7

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET TPI**

2018-09-26-7.1

**7.1 Résolution – Invitation de la Première Nation Malécite de Viger à participer au comité multiressources**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) a adressé une lettre à l'attention de la MRC des Basques le 16 septembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite lettre souligne l'intérêt du Conseil de la Première Nation Malécite de Viger à participer aux travaux du comité multiressources des TPI des Basques;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme aux orientations des ministères concernés par la convention de gestion territoriale;

**CONSIDÉRANT QUE** le MERN demande à la MRC des Basques de communiquer avec le Conseil de la Première Nation Malécite de Viger afin de préciser leur intérêt à participer aux travaux du comité et préciser la représentation dudit des parties;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte la demande du MERN et communique avec le Conseil de la Première Nation Malécite de Viger pour préparer son intégration au comité multiressources.

ADOPTÉE

2018-09-26-7.2

**7.2 Avis de motion – Modification du schéma d'aménagement et de développement**

Avis de motion est donné par M. Éric Blanchard que lors d'une séance subséquente du Conseil de la MRC des Basques sera présenté pour adoption le « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement en vue d'apporter des ajustements aux grandes affectations du territoire ».

2018-09-26-8

**8. CORRESPONDANCE**

2018-09-26-8.1

**8.1 Dépôt de documents des MRC de Rivière-du-Loup, La Haute-Côte-Nord et Rimouski-Neigette**

Dépôt pour information.

2018-09-26-9

**9. DIVERS**

2018-09-26-9.1

**9.1 Matières organiques**

Le tableau comparatif de tonnage des matières organiques de 2017 et 2018 est présenté. On remarque une nette augmentation pour les municipalités qui ont demandé des collectes supplémentaires, soit Trois-Pistoles (10,2 %), Saint-Simon (29,2 %) et Notre-Dame-des-Neiges (48,7 %).

Au cours des prochains jours, les directeurs généraux de chaque municipalité seront contactés afin de vérifier s'ils désirent obtenir des collectes supplémentaires pour les matières organiques en regard de ce comparatif.

\*\*\*\*\*

M. Éric Blanchard propose d'emblée d'ajouter un point à l'ordre du jour. Après discussion, il demande le vote à savoir si les maires sont en accord à ce que le sujet sur la couverture du territoire par des services d'urgence en milieu isolé (SUMI) soit ajouté à l'ordre du jour.

Résultats : Voix : Pour = 10 Contre = 1

Population : Pour = 87,92 %, Contre = 12,08 %

\*\*\*\*\*

Sur une proposition de M. Maxime Dupont,  
Il est majoritairement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte d'ajouter le sujet sur la couverture du territoire par des services d'urgence en milieu isolé au point 9.6 et de le traiter immédiatement.

ADOPTÉE

2018-09-26-9.2

**9.2 Revêtement de chemins**

Au congrès de la FQM qui a eu lieu dernièrement, un entrepreneur spécialisé en abat poussière et asphaltage présentait les nouveaux procédés qu'il offre en matière de revêtement de chemins. Les maires étant intéressés, M. Éric Blanchard prend l'initiative de contacter ledit entrepreneur afin de l'inviter à venir présenter ses services. M. Blanchard communiquera l'information aux maires en ce qui a trait à la date, l'heure et le lieu de la rencontre.

2018-09-26-9.3

**9.3 Projet de loi fédérale sur la législation du cannabis**

Le projet de loi fédérale sur la législation du cannabis visant à encadrer la production, la distribution, la vente et la possession du cannabis au Canada entrera en vigueur le 17 octobre prochain. La Sûreté du Québec rappelle donc aux municipalités d'uniformiser la réglementation municipale relative à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique. Une telle uniformisation facilitera par la suite l'application de ces règlements par les policiers sur le territoire.

La MRC des Basques a demandé à la Cour municipale de Rivière-du-Loup de proposer des modifications aux règlements municipaux en vigueur concernant la paix, le bon ordre et la sécurité publique pour procéder par la suite à l'uniformisation dans chacune des municipalités.

2018-09-26-9.4

**9.4 Projet de développement à Saint-Guy**

M. Maxime Dupont mentionne que la municipalité de Saint-Guy désire mettre de l'avant un projet de développement au niveau du Camping municipal. Il demande l'appui de chacune des municipalités du territoire, et ce, en ayant préalablement avoir obtenu l'approbation des citoyens.

2018-09-26-9.5

**9.5 Étude d'opportunité visant la mise en commun des services en sécurité incendie sur le territoire de la MRC des Basques**

Le chargé de projet, M. Marc Lemay, présentera l'Étude d'opportunité visant la mise en commun des services en sécurité incendie sur le territoire de la MRC des Basques le mercredi 10 octobre prochain à 13 h. Se tiendra par la suite, la séance du Comité administratif.

2018-09-26-9.6

**9.6 Couverture du territoire par des services d'urgence en milieu isolé (SUMI)**

M. Jean-Marie Dugas demande le vote sur la question suivante :

« Êtes-vous en accord pour aller de l'avant avec le projet pour assurer une plus grande couverture sur le territoire en matière de services en sécurité incendie en défrayant une quote-part au montant de 0,06 \$ par habitant par mois répartie entre les 11 municipalités, suite à l'achat d'équipements spécialisés. »

Résultats : Voix : Pour = 10 Contre = 1

Population : Pour 87,92 %, Contre = 12,08 %

\*\*\*\*\*

Sur une proposition de M. Éric Blanchard,  
Il est majoritairement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte d'aller de l'avant avec le projet assurant une couverture à 98 % du territoire en matière de services en sécurité incendie, incluant les milieux isolés, et ainsi défrayer une quote-part pour l'année 2019 au montant de 7 251,70 \$, représentant 0,06\$ par habitant par mois, répartie entre les 11 municipalités, suite à l'achat d'équipements spécialisés.

ADOPTÉE

On retourne au point 9.2 et les suivants.

2018-09-26-9.7

**9.7 Panneaux lumineux**

Une belle initiative pour les municipalités et pour mettre de la vie dans les communautés est d'installer des panneaux lumineux à messages variables pour les différents événements et activités. Les municipalités désireuses de s'en procurer doivent donner leur nom à la MRC afin d'en vérifier les coûts.

2018-09-26-9.8

**9.8 Réseau d'information municipale**

Il y a quelques années, M. Claude Dahl avait abonné chaque maire au bulletin électronique Réseau d'information municipale renfermant toute l'actualité du monde municipal à travers le Québec. Les maires ayant été élus en 2017 n'ont pas été inscrits systématiquement et M. Dahl procédera à leur inscription sous peu.

2018-09-26-10

**10. PROCHAIN C. A., LE MERCREDI 10 OCTOBRE 2018 À 16 H À LA MRC ET PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 17 OCTOBRE 2018 À 19 H 30 À SAINT-MÉDARD**

Le prochain C. A. aura lieu le mercredi 10 octobre 2018 à 16 h à la MRC et le prochain Conseil aura lieu le mercredi 17 octobre 2018 à 19 h 30 à Saint-Médard.

2018-09-26-11

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est allouée au public. M. Robert Forest mentionne qu'il serait bien de faire parvenir une lettre de remerciement au ministre Jean D'Amour pour l'aide apportée dans les divers dossiers de la MRC des Basques au cours de son mandat des quatre dernières années.

2018-09-26-12

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Mario St-Louis de lever la séance à 20 h 45.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
BERTIN DENIS, PRÉFET

\_\_\_\_\_  
CLAUDE DAHL, DG/SEC.-TRÉS.

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.